



Gemini Bikers

Règlement interne du club

Art. 1 Objectifs et philosophie du club

Notre association sportive tend à :

- promouvoir, favoriser et encourager la pratique du VTT dans le respect des buts et motivations de chacun ;
- accompagner, informer et instruire les enfants, les jeunes et les adultes débutants afin de faciliter leur découverte du monde du VTT ;
- promouvoir et défendre des valeurs telles que la solidarité, la camaraderie et le respect de chacun dans ses différences.

Art. 2 Fonctionnement du club

a) Coordonnées du club - statut - espaces WEB

Le club est constitué en association de fait.

Le siège social du club est situé à l'adresse de la personne qui assure la Présidence.

Le local du club est situé au Hall des Sports sis 12 Avenue de la Gare à Luttre.

Le club dispose d'un site internet géré par le webmaster. Ce site reprend une multitude d'informations relatives au VTT et divers renseignements concernant le club. L'adresse de ce site est : <http://www.lesgeminibikers.be>

Le club dispose d'un forum qui est le lieu d'échanges, par excellence, des membres entre eux et des personnes extérieures au club avec nos membres. Toutes les informations concernant les sorties adultes s'y trouvent (calendrier, heures de rendez-vous, changement de dernières minutes, ...) Le forum est accessible depuis le site web : www.lesgeminibikers.be

Tous les membres du club sont invités à visiter régulièrement ces espaces web et à y participer activement.

b) Public

Le club Gemini Bikers s'adresse à tous (garçons et filles) dès l'âge de 10 ans. Cela dit, tout enfant plus jeune et apte à suivre le rythme et à parcourir les distances du groupe est le bienvenu.

c) Inscription et réinscription au club

L'inscription est obligatoire après maximum deux essais au sein du club.

Elle s'effectue en payant le montant de la cotisation (sur le compte du club ou de la main à main au (à la) trésorier (ière) ou au (à la) président(e) et en remettant le bulletin d'inscription dûment complété à un membre du comité.

La cotisation est fixée par le comité, elle peut être révisée chaque année si nécessaire.

Le montant de la cotisation est dégressif en cours de saison. La cotisation est due dans sa totalité durant le premier trimestre de la saison (mars à mai), égale à 2/3 durant le deuxième trimestre (juin à août) et à 1/3 durant le troisième trimestre (septembre à novembre). Cela dit, tout adulte s'inscrivant durant le mois de novembre paie déjà sa cotisation pour la saison suivante.

A titre indicatif, la cotisation pour la saison 2015 était de 30/35 € par personne pour une année complète ; 20/22€ pour toute inscription effectuée durant le deuxième trimestre et 10/11 € pour toute inscription effectuée durant le troisième trimestre.

Elle comprend l'assurance en responsabilité civile et en accidents corporels.

Il existe cependant deux cotisations, l'une sans le maillot et la deuxième comprenant le maillot du club, celui-ci n'est pas strictement obligatoire mais conseillé pour l'image du club.

Les réinscriptions au club doivent s'effectuer le plus tôt possible avant la nouvelle saison et idéalement, au plus tard, à la première sortie du membre au cours de la nouvelle saison. La réinscription doit comprendre le montant de la cotisation et le document d'inscription, dûment complété, correspondant à la nouvelle saison.

d) Les sorties

Les enfants, jeunes et adultes débutants :

Pour les enfants, les jeunes et les adultes débutants, elles se déroulent les samedis, de 9H00 à 11H 30, du 1^{er} mars à la fin novembre.

Quatre groupes de niveaux différents sont constitués quand le nombre d'encadrants est suffisant et que le public le requiert.

Les adultes et jeunes :

Pour les adultes et les adolescents, capables de suivre le rythme et de parcourir les distances du Groupe, elles se déroulent les dimanches du 1^{er} mars à la fin novembre. Les lieux et heures peuvent varier et seront toujours précisés sur le forum du club.

Une sortie club est prévue une fois par mois. Celle-ci doit obligatoirement se faire à un rythme adapté aux personnes les moins rapides. Les plus forts ne peuvent en aucun cas imposer leur vitesse et sont tenus d'attendre le groupe à chaque carrefour. Les performances sportives ne sont pas recherchées à l'occasion de ces sorties club, seules la convivialité, la solidarité et la camaraderie sont à privilégier.

Des sorties sont également prévues durant la semaine, notamment sur route, et en dehors de la saison officielle (soit de décembre à fin février). Ces sorties sont couvertes par l'assurance du club.

Art. 3 Comité du club

a. Composition

Le comité se compose d'un(e) Président(e), d'un(e) Secrétaire, d'un(e) Trésorier(ère) et d'un(e) Webmaster.

Les membres du comité sont désignés pour une année civile au moins. En fin d'année, chaque membre peut remettre sa démission.

Le mandat des membres du comité peut être reconduit tacitement chaque année sauf problèmes particuliers soulevés par les autres membres du comité et qui pourraient donner lieu à une remise en question de la place occupée par l'un des membres du comité.

Les places vacantes sont d'abord proposées aux personnes qui participent régulièrement aux réunions du comité. Elles sont ensuite proposées à l'ensemble des membres du club et font l'objet d'une élection si plusieurs personnes se proposent au poste.

b. Fonctionnement et pouvoir

Le comité se réunit le chaque mois sauf décision contraire. (jour à définir selon calendrier)

Le comité élabore le calendrier des activités et prend toutes les décisions qui engagent le club financièrement ou qui remettent en question le fonctionnement du club.

Tous les membres adultes du club ont le droit de participer aux réunions et peuvent donner leur avis. Seules les personnes ayant un rôle spécifique au sein du comité peuvent prendre part aux votes.

Les personnes qui sont présentes aux réunions du comité doivent être actives dans les activités du club, sauf circonstances particulières acceptées par le comité.

c. Rôles et tâches des membres du comité

Tâches du (de la) Président(e) :

- Présider le comité.
- Représenter le club Gemini Bikers.
- Etre le délégué de la gestion journalière, tâche qu'il exerce conjointement avec le (la) trésorier (ière) et le (la) secrétaire.
- Rédiger le rapport annuel d'activités.

Tâches du (de la) Trésorier (ière) :

- Gérer au quotidien, si cela s'avère nécessaire, les affaires financières du club.
- Honorer, en partenariat avec le(la) Président(e), tous les frais nécessaires au bon fonctionnement du club.
- Percevoir les participations financières à l'occasion des différentes manifestations et éventuellement le sponsoring.
- Tenir un livre de comptes avec entrées et sorties d'argent en indiquant pour chaque transaction : objet, personnes concernées, type de paiement (de la main à la main, sur le compte), ...
- Tenir pour chaque activité une comptabilité précise des entrées, des sorties, les types de dépenses (courses, location, ...), l'origine de l'argent, le bénéfice, les pertes, ...
- Garder tout documents et justificatifs (facture, tickets, extrait de compte, reçus, ...) nécessaires pour appuyer (justifier) les comptes.
- Etre présent aux réunions mensuelles du comité, sauf absence motivée, et à toute réunion où les finances du club sont à l'ordre du jour.
- Faire un compte-rendu, à chaque comité, de la situation financière du club. En cas d'absences motivées, le trésorier donnera les documents nécessaires à un autre membre du comité afin que l'information soit faite auprès du comité.
- Aller au moins une fois par mois chercher les extraits de compte afin d'éviter tout frais supplémentaires inutiles.
- S'assurer que tous les membres du club soient en ordre de cotisation.
- Assumer toute autre tâche, en rapport avec sa fonction, que le comité ou le(la) Président(e) lui demande d'accomplir.

Tâches du (de la) Secrétaire

- Réaliser les procès-verbaux des réunions et les transmettre dans les 8 jours calendriers au (à la) Président(e).
- Assurer au quotidien, en partenariat avec le (la) Président(e), les tâches administratives du club. Les différentes tâches devront être accomplies dans un délai maximum de 15 jours calendriers à dater de la demande ou plus tôt si l'urgence de la situation le requiert.
- Etre présent aux réunions mensuelles du comité et à toute réunion, sauf absences motivées, et se faire remplacer par son suppléant (s'il a été désigné).
- Assumer toute autre tâche, en rapport avec sa fonction, que le comité ou le(la) Président(e) lui demande d'accomplir.
- S'assurer que tous les membres du club soient en ordre d'inscription.

Tâches du Webmaster

- Assurer la gestion du site WEB.

Art. 4 Règles de vie au sein du club

Casque - pour toutes les sorties, le port du casque est obligatoire.

Ponctualité - dans le respect de nos compagnons de route, les horaires devront être scrupuleusement respectés. Prévoyez d'arriver 10 minutes avant l'heure de départ.

Participation - le club demande une participation active de ses membres aux sorties, aux activités et à leur préparation.

Art. 5 Suggestions des membres

Toutes suggestions sont la bienvenue et feront l'objet si nécessaire d'un point de l'ordre du jour à la réunion de comité suivante

Pour en faire part, envoyer un mail via info@lesgeminibikers.be